

« Sur le plan financier, l'Église cherche à concilier performance et bien commun »

Recueillis par Séverin Husson, le 28/04/2017 à 16h53

Envoyer par email        1 0

ENTRETIEN La Fondation Notre-Dame a organisé, jeudi 27 avril, à Paris, son troisième séminaire sur l'investissement éthique. Christophe Rousselot, délégué général de la Fondation Notre-Dame, répond à nos questions.



Il est possible d'investir dans l'économie sociale et solidaire mais aussi de faire des placements traditionnels, dans des entreprises éthiques. / Daniel Roland/AFP

La Fondation Notre-Dame a organisé, jeudi 27 avril, un séminaire sur l'investissement éthique. Pourquoi estimez-vous nécessaire de vous engager sur ce sujet ?

Christophe Rousselot : La Fondation Notre-Dame a imaginé ce séminaire pour apporter des éléments de réponse aux questions récurrentes des gérants des 35 fondations que nous abritons. Beaucoup d'entre eux s'interrogent pour savoir quels placements à caractères éthiques ils doivent privilégier. Ils se demandent – et nous demandent – comment faire pour répondre au mieux à la doctrine sociale de l'Église.

Le séminaire du 27 avril est le troisième d'une démarche engagée l'an dernier. À chacune de ces rencontres, nous explorons les références éthiques qui constituent la doctrine sociale de l'Église et nous nous présentons des éléments de réponse concrets par des gérants de fonds.

Que dit la doctrine sociale de l'Église sur la finance ?

Christophe Rousselot : De *Rerum Novarum*, l'encyclique de Léon XIII parue en 1891, à *Laudato Si'*, du pape François, l'Église a plusieurs fois réfléchi à la place et au rôle de la finance. Elle a progressivement bâti un corpus de doctrine de grande ampleur sur cette question.

Plusieurs de ces textes dénoncent le mauvais usage de la finance, que se déploie sans tenir compte des conséquences négatives sur l'homme. Quel peut être l'impact de telle opération boursière, de telle pratique spéculative ou tel investissement sur un pays, une entreprise ou ses salariés ?

Dans sa doctrine sociale, l'Église met au contraire en avant la recherche du bien commun, l'exigence de la place de personne humaine. Elle cherche à concilier « *performance* » et « *bien commun* ».

Concrètement, comment ces principes se traduisent-ils ?

Christophe Rousselot : Il est possible d'investir dans des entreprises de l'économie sociale et solidaire, avec des durées de placement plus longues et des rendements un peu moindres. Mais on peut aussi faire des placements plus traditionnels, dans des entreprises ayant fait l'objet d'une sélection rigoureuse au plan éthique. C'est-à-dire en allant plus loin que les mécanismes d'exclusion classiques : les secteurs de l'armement, de la pornographie ou du tabac.

Le fonds Ethica, par exemple, a été créé il y a 10 ans par la Conférence des évêques de France et une série de diocèses, dont celui de Paris. Il est géré par le groupe Allianz et a établi une série de filtres de sélection. Avec, d'abord, deux préalables : que les entreprises dans lesquelles il investit respectent l'homme et la vie en général, ainsi que le droit du travail. Ensuite, plusieurs filtres sont posés : développement du progrès social et humain, préservation de l'environnement, respect des règles de bonne gouvernance et des règles de fonctionnement du marché.

Autre exemple, Proclero est un fond de la communauté Saint-Martin. Il est géré par le groupe Meeschaert selon des critères stricts établis par un comité d'éthique.

Aucun secteur n'est exclu, mais ses gestionnaires cherchent à investir dans des entreprises qui ont un impact positif sur les personnes. En soutenant la recherche sur les soins aux personnes âgées ou en investissant dans telle entreprise qui remplace les additifs alimentaires par des produits naturels.

Avez-vous le sentiment que ces questions sont davantage prises en compte par les investisseurs ?

Christophe Rousselot : En France, c'est une religieuse, Sœur Nicole Reille, qui a créé le premier fonds d'investissement éthique en 1983. Son objectif était de répondre au souci des congrégations qui souhaitaient investir leur argent en cohérence avec l'enseignement de l'Église. Cette démarche a abouti à la création de l'association Éthique et investissement.

Depuis, et surtout ces dernières années, les choses ont beaucoup évolué. Il y a une véritable prise de conscience de la part des investisseurs. Il suffit de voir les participants à nos séminaires, qui sont de plus en plus nombreux. Des banquiers, des avocats, des mécènes, des créateurs de fondations viennent chercher des réponses concrètes à leurs questions.

Recueillis par Séverin Husson